



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

2023 - 2027

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales de Savoie représentée par le Président de son conseil d'administration, Monsieur Alain COLLET, et par son Directeur, Monsieur Vincent CLERC, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

Et

- La Commune d'Entrelacs, représentée par son Maire, Monsieur Jean-François BRAISSAND dûment autorisé à signer la présente convention par délibération, en date du 12 décembre 2022,
- La Commune de Saint Ours, représentée par son Maire, Monsieur Louis ALLARD, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération, en date du 5 décembre 2022,

Ci-après dénommé « les communes » ; « les signataires » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de Savoie en date du 20 décembre 2019 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la délibération de la Commune d'Entrelacs en date du 12 décembre 2022,

Vu la délibération de la Commune de St-Ours en date du 5 décembre 2022,

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les 4 missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes

(et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'interventions suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, Les signataires souhaitent conclure une Convention Territoriale Globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

En complément du pré-diagnostic CAF joint en annexe, le projet sera établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2, complétée par les collectivités)
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire consistent à :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour solvabiliser leur loyer au regard de leurs ressources.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE (REGROUPEMENT DE COMMUNES OU COMMUNAUTE DE COMMUNES)

Les signataires mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés au regard des compétences identifiées dans les statuts à annexer (Annexe 7).

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie :
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale.

Les annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'interventions conjoints. Ces annexes feront

apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du(es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements 2022 à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques...) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé de représentants des signataires.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire ;
- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et les signataires ;

Le secrétariat permanent est assuré par la (les) collectivité(s).

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figureront en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées.

Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation seront déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'annexe 5.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du **1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027**
La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 :LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai

d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de six mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 073-200053833-20221212-2022_12_186-DE



faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Chambéry, le xxx 2022 en autant d'exemplaires originaux que de signataires

La Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie

Le Directeur

Le Président

Vincent Clerc

Alain Collet

La commune d'Entrelacs
Le Maire,

La commune de Saint Ours
Le Maire,

Jean-François BRAISSAND

Louis ALLARD

TABLE DES ANNEXES

- **Annexe 1** : Diagnostic partagé
- **Annexe 2** : Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale
- **Annexe 3** : Plan d'actions 2023 - 2027
- **Annexe 4** : Modalité de pilotage stratégique et opérationnel et suivie de la CTG
- **Annexe 5** : Evaluation
- **Annexe 6** : Décision des Conseils municipaux
- **Annexe 7** : Compétences
- **Annexe 8** : Divers documents



ANNEXE 1 : DIAGNOSTIC PARTAGE

A- Pré diagnostic CAF :

Fiche Territoire CTG - ENTRELACS

Année : 2019

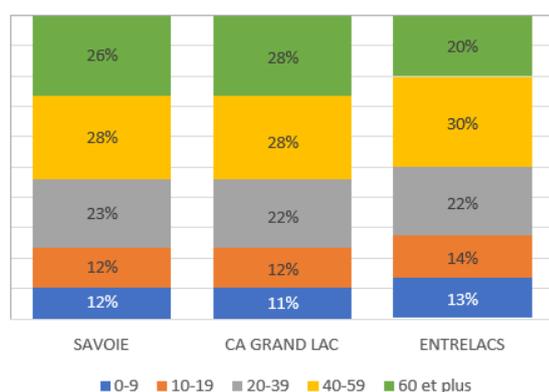
Données générales de cadrage

	SAVOIE	CA GRAND LAC	ENTRELACS
Nb habitants*	429 681	74 316	6 091
Nb allocataires	79 529	14 055	911
Nb allocataires avec enfants	43 018	7 378	678
Population couverte	199 280	34 487	2 821
% population couverte	46%	46%	46%
Taux d'activité	69%	69%	86%
Poids financier Caf (Prestations et action sociale)	382 195 769 €	62 382 110 €	3 722 462 €

* Source : INSEE 2018

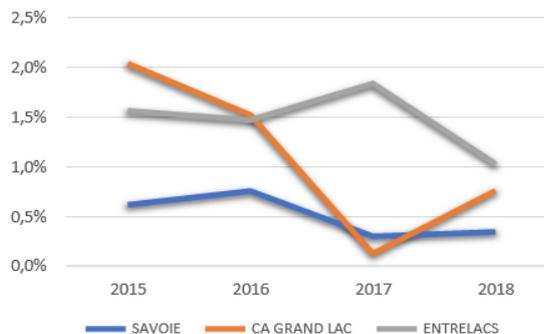
Répartition de la population par âge

Source : INSEE 2018

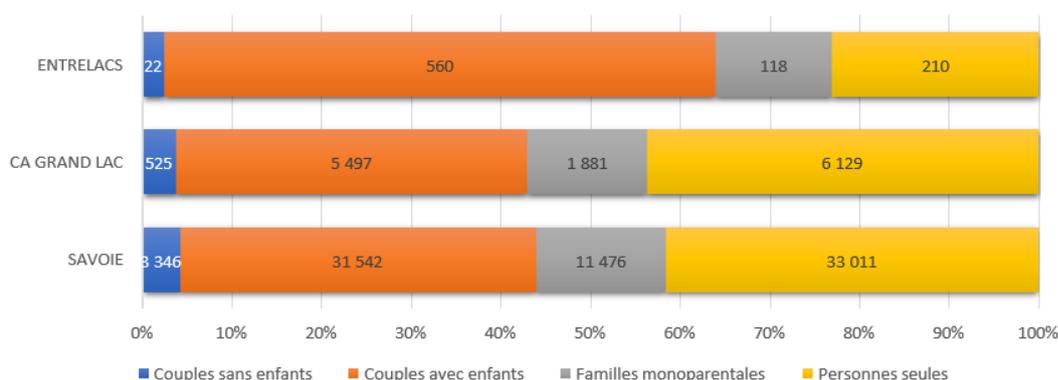


Variation annuelle de la population

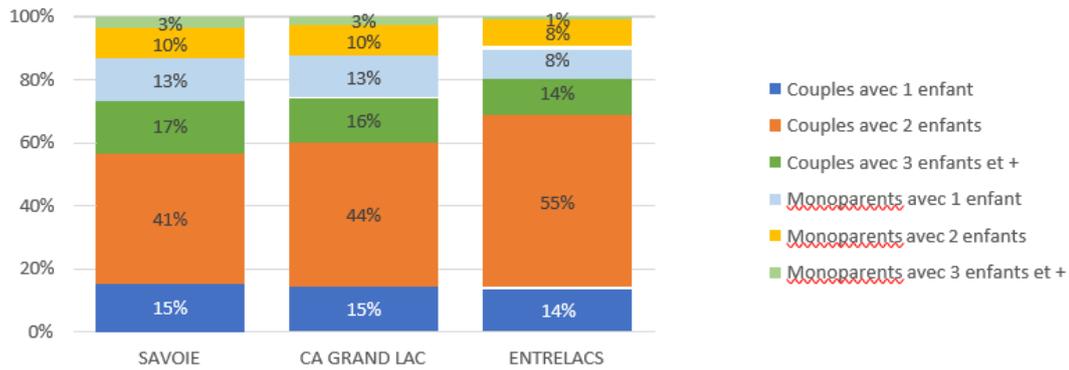
Source : INSEE



Composition des familles allocataires



Nombre d'enfants par type de familles allocataires

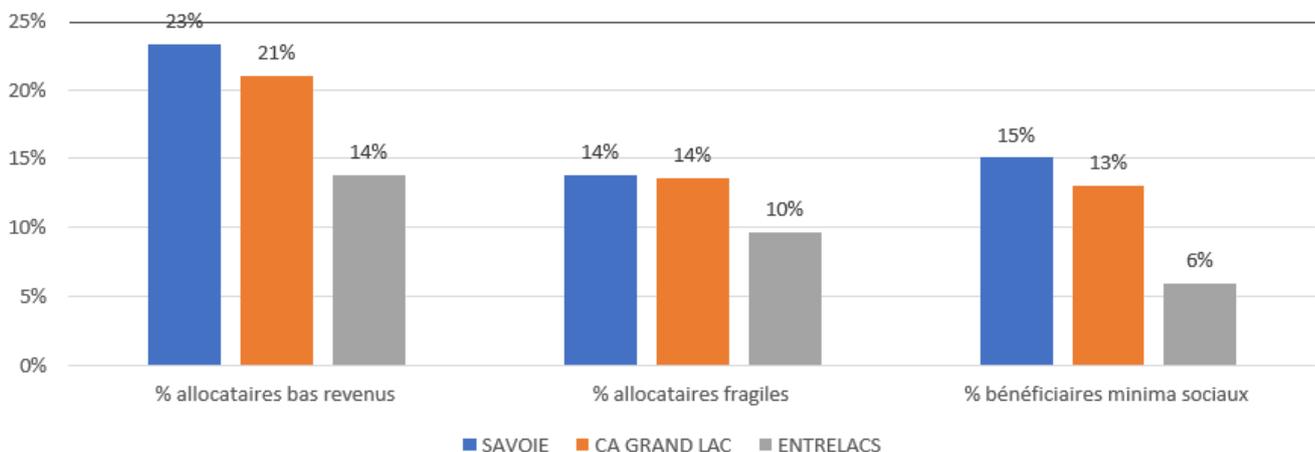


	SAVOIE	CA GRAND LAC	ENTRELACS
Nb allocataires sous le seuil de bas revenus	18 525	2 952	126
Nb allocataires fragiles	10 975	1 906	88
Nb allocataires <u>Rsa</u>	5 448	758	18
Nb allocataires <u>Aah</u>	6 529	1 079	36
Ecart de revenus inter-déciles*	4,10	4,24	3,00

* Source : INSEE 2016



Données allocataires - précarité



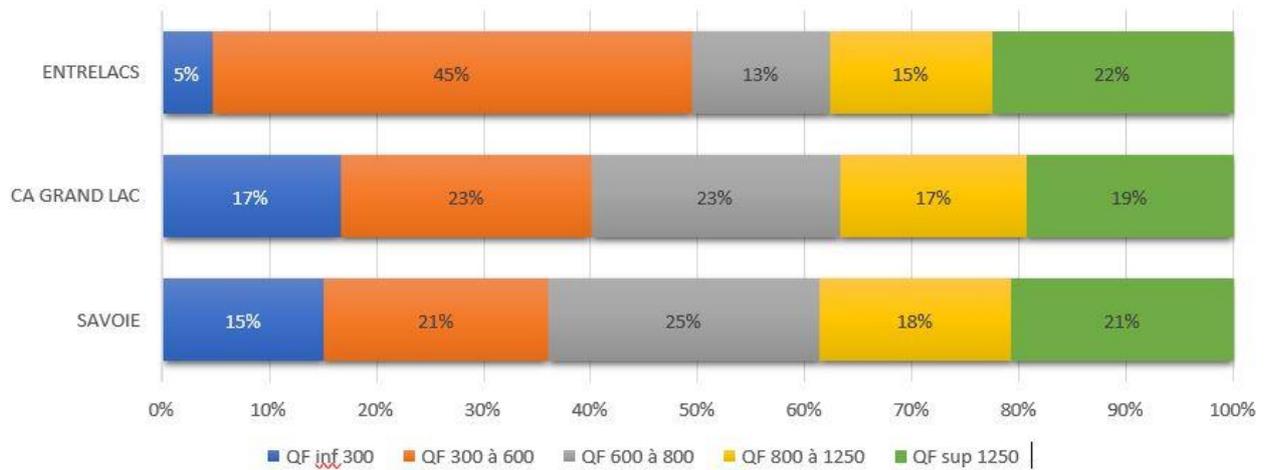
Le **seuil des bas revenus** est égal à 60% de la médiane. La médiane est la valeur qui sépare la population en 2 groupes égaux. En 2019, le seuil des bas revenus était de 1 096 euros.

Rappel : Le seuil de bas revenus est établi à partir d'un concept de niveau de vie avant impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG non déductible, CRDS et prime pour l'emploi).

L'écart inter-déciles mesure l'écart entre le haut et le bas de la distribution des revenus (1er et 9ème déciles) ; c'est une des mesures de l'inégalité des revenus d'un territoire.

Les bénéficiaires de minima sociaux regroupent les allocataires percevant le Rsa et/ou l'Aah.

Répartition des familles allocataires par tranche de quotient familial (QF)



Petite enfance

Garde collective

	SAVOIE	CA GRAND LAC	ENTRELACS
Nombre de places dans un Eaje	2 440	413	58
Nombre d'enfants inscrits dans un Eaje	17 108	1 779	103
Taux d'occupation réel	67,8%	68,6%	72,7%
Nombre d'enfants avec handicap inscrits	29	2	0
Nombre d'enfants pauvres inscrits	1 959	438	1

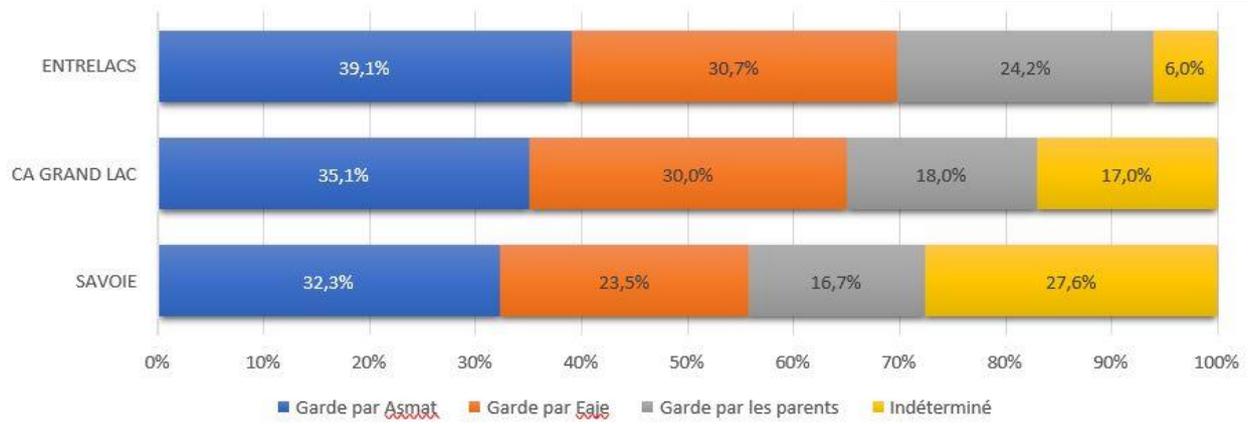
Nombre et type d'équipements petite enfance

	SAVOIE	CA GRAND LAC	ENTRELACS
Crèche collective	6	2	0
Crèche familiale	3	0	0
Halte-garderie	14	3	1
Micro-crèche	10	0	0
Multi-accueil	66	9	1
Relais assistants maternels	36	6	1

Garde parentale

	SAVOIE	CA GRAND LAC	ENTRELACS
Nb d'enfants 0 - 2 ans gardés par le ou les parents	2 281	408	52

La garde des enfants de 0 - 2 ans par mode de garde



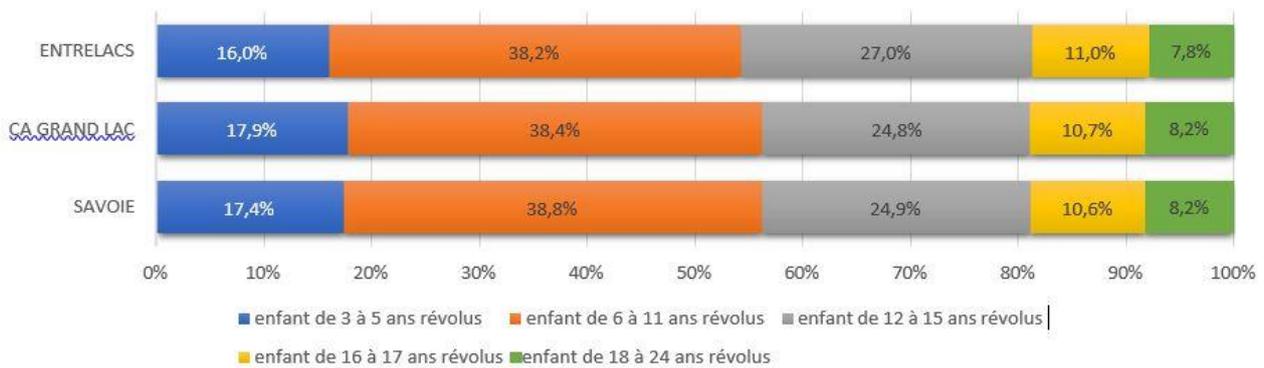
Garde par Asmat : Enfants 0 - 2 ans dont les parents perçoivent la Paje pour la garde par un assistant maternel au domicile de l'enfant ou de l'assistant maternel.

Garde par Eaje : Enfants 0 - 2 ans gardés en structure et nombre de places en Eaje.

Garde par les parents : Enfants 0 - 2 ans dont les parents perçoivent la Paje à taux partiel ou à taux plein.

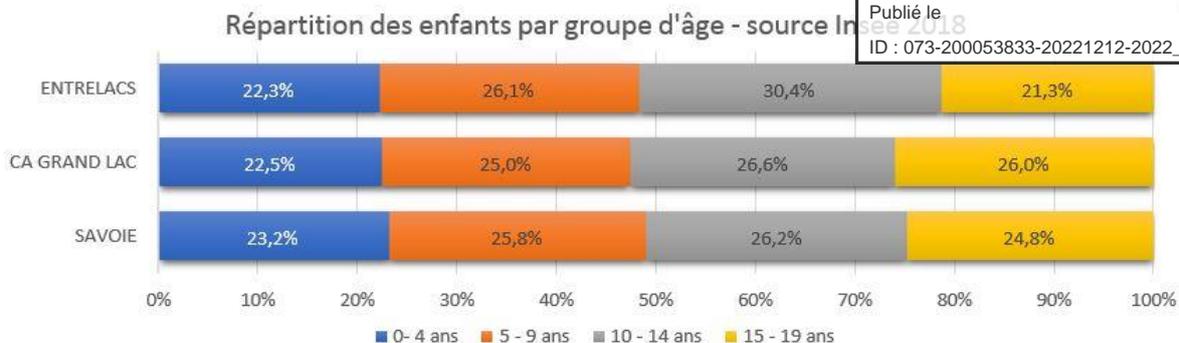
Enfance et jeunesse

Répartition des enfants d'allocataires par groupe d'âge



	SAVOIE	CA GRAND LAC	ENTRELACS
Enfant de 0 - 4 ans révolus*	23 478	3 812	369
Enfant de 5 - 9 ans révolus*	26 080	4 242	433
Enfant de 10 - 14 ans révolus*	26 520	4 509	504
Enfant de 15 - 19 ans révolus*	25 030	4 407	354

*Source : INSEE 2017



Nombre de dossiers Action sociale

	SAVOIE	CA GRAND LAC	ENTRELACS
Accueil adolescence	1	0	0
Extrascolaire	70	6	1
Périscolaire	62	9	1
Nombre d'écoles (maternelles et/ou primaires)*	420	56	5
Nombre de collèges*	47	8	1
Nombre de lycées*	23	3	0

*Source: Education nationale 2014

Parentalité

	SAVOIE	CA GRAND LAC	ENTRELACS
Nombre de <u>Clas</u>	26	3	0
Nombre de <u>Laep</u>	30	6	1
Nombre d'actions <u>Reaap</u>	54	10	0
Nombre de signalements de séparation dans <u>Gesica</u>	1 675	270	14
Taux de séparations (issus des signalements <u>Gesica</u>)	5,3%	4,9%	5,0%

Accès aux droits - inclusion numérique

	SAVOIE	CA GRAND LAC	ENTRELACS
Taux allocataires affiliés avec adresse électronique	87,2%	88,7%	93,0%
Taux de télédéclaration Logement	71,5%	76,0%	69,0%
Taux de télédéclaration Paje	53,1%	45,8%	63,6%
Taux de télédéclaration Rsa	60,4%	63,5%	68,4%
Taux de télédéclaration Ppa	91,5%	90,7%	92,4%

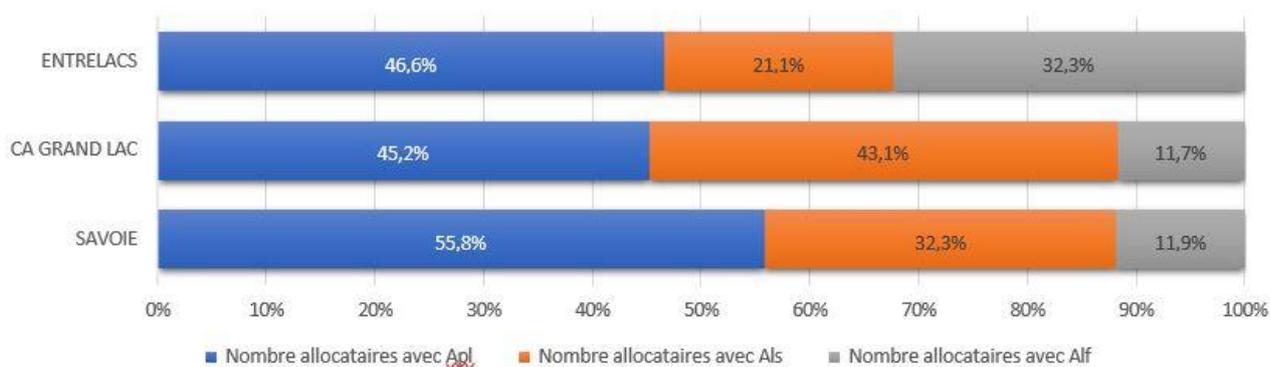
Les taux de télédéclaration sur le département sont légèrement différents de ceux présents dans Prisme. Cela résulte de la prise en compte du lieu de résidence dans notre fiche territoire alors que le lieu de résidence n'influe pas les données dans Prisme.

Logement



	SAVOIE	CA GRAND LAC	ENTRELACS
Nombre allocataires avec Apl	18 299	2 562	62
Nombre allocataires avec Als	10 584	2 439	28
Nombre allocataires avec Alf	3 891	661	43
Nombre allocataires avec AL	32 774	5 662	133
Taux d'allocataires avec aide au logement	41,2%	40,3%	14,6%
Montant moyen des loyers	Non-dispo	Non-dispo	Non-dispo
Nb de Foyers jeunes travailleurs	8	1	0

Répartition des allocataires percevant une aide au logement par type d'aide



Fiche Territoire CTG - SAINT-OURS

Données générales de cadrage

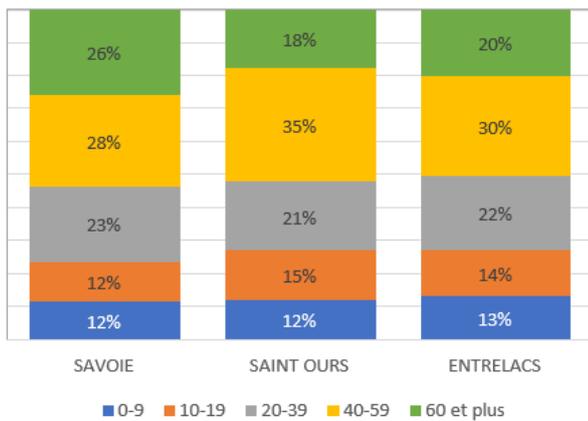
Année : 2019

	SAVOIE	SAINT OURS	ENTRELACS
Nb habitants*	429 681	654	6 091
Nb allocataires	79 529	92	911
Nb allocataires avec enfants	43 018	80	678
Population couverte	199 280	328	2 821
% population couverte	46%	50%	46%
Taux d'activité	69%	88%	86%
Poids financier Caf (Prestations et action sociale)	382 195 769 €	349 979 €	3 722 462 €

* Source : INSEE 2018

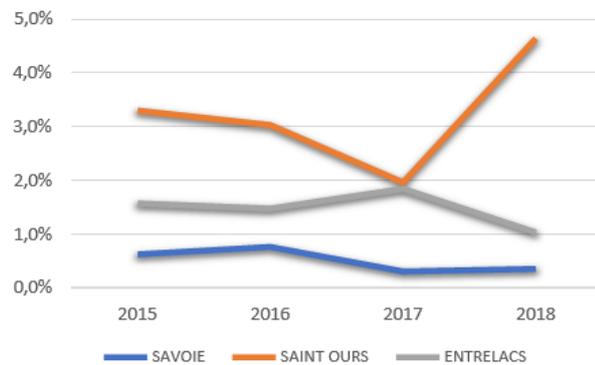
Répartition de la population par âge

Source : INSEE 2018

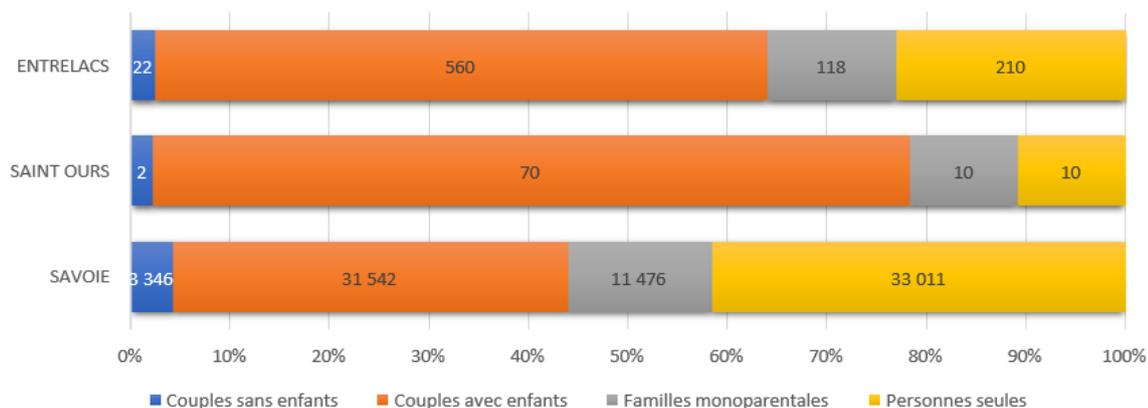


Variation annuelle de la population

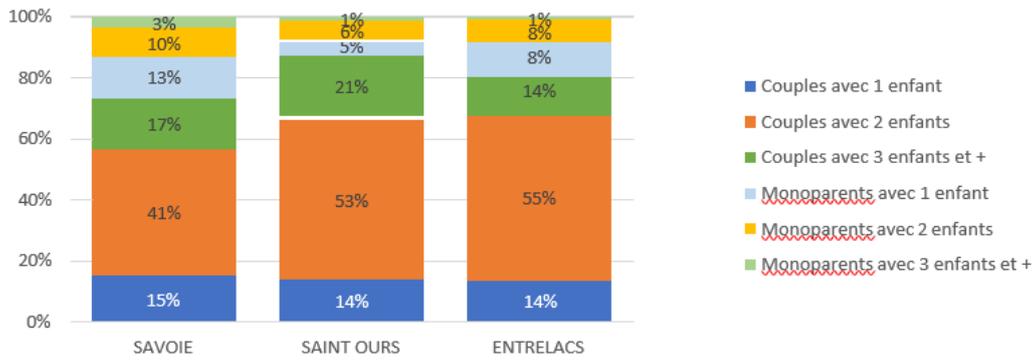
Source : INSEE



Composition des familles allocataires



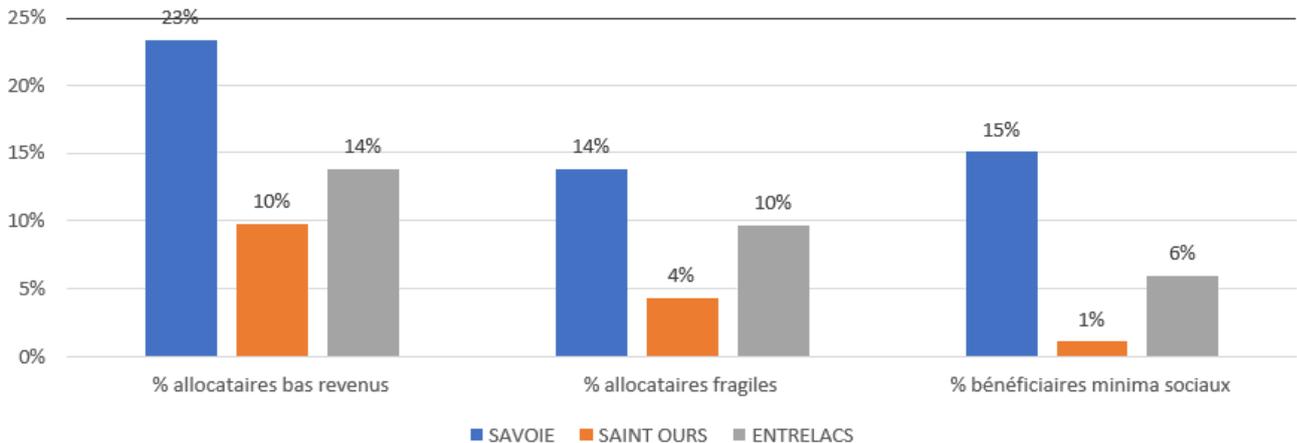
Nombre d'enfants par type de familles allocataires



	SAVOIE	SAINT OURS	ENTRELACS
Nb allocataires sous le seuil de bas revenus	18 525	9	126
Nb allocataires fragiles	10 975	4	88
Nb allocataires Rsa	5 448	0	18
Nb allocataires Aah	6 529	1	36
Ecart de revenus inter-déciles*	4,10	0,00	3,00

* Source : INSEE 2016

Données allocataires - précarité



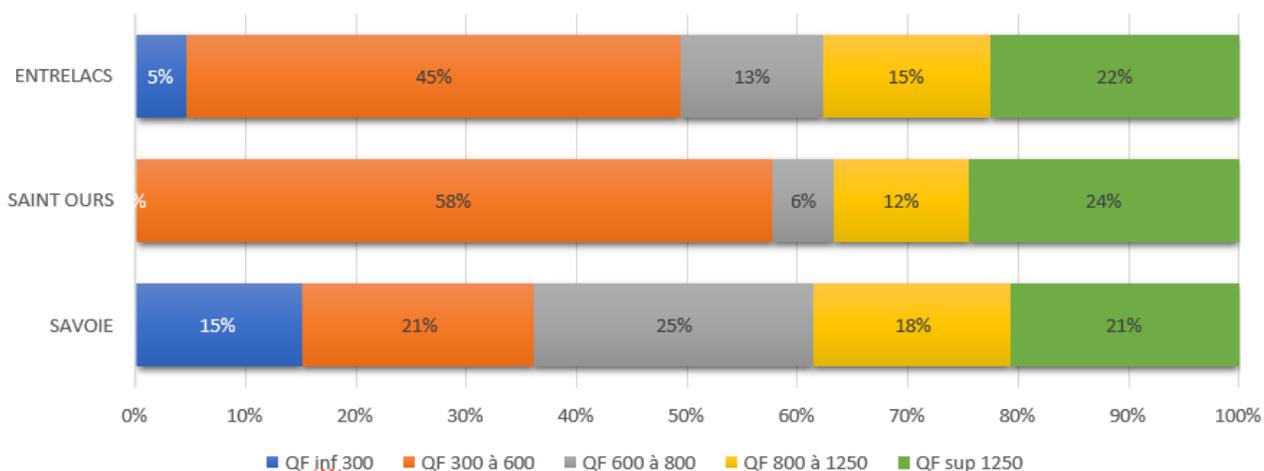
Le **seuil des bas revenus** est égal à 60% de la médiane. La médiane est la valeur qui sépare la population en 2 groupes égaux. En 2019, le seuil des bas revenus était de 1 096 euros.

Rappel : Le seuil de bas revenus est établi à partir d'un concept de niveau de vie avant impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG non déductible, CRDS et prime pour l'emploi).

L'**écart inter-déciles** mesure l'écart entre le haut et le bas de la distribution des revenus (1er et 9ème déciles) ; c'est une des mesures de l'inégalité des revenus d'un territoire.

Les **bénéficiaires de minimas sociaux** regroupent les allocataires percevant le Rsa et/ou l'Aah.

Répartition des familles allocataires par tranche de quoti



	SAVOIE	SAINT OURS	ENTRELACS
Nombre naissances*	4 509	6	58
Nombre enfants d'allocataires 0 - 2 ans	12 249	20	174
Nombre enfants 0 - 2 ans*	13 694	15	215
Taux de couverture 2018°	64,7%	80,7%	61,8%

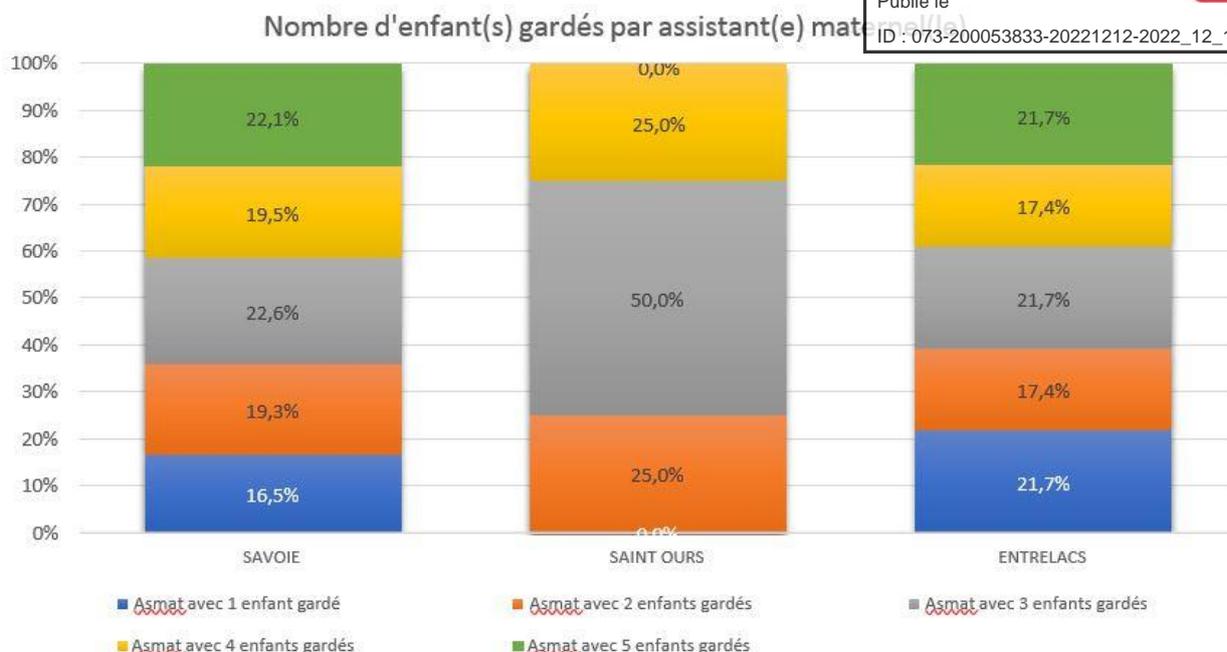
* Source : INSEE 2019 (naissances) et INSEE 2018

° Source : ONAPE (Cnaf, Drees, Insee, CCMSA, MENESR-Depp, Acoess) 2018

Le taux de couverture correspond à la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" (assistants maternels, salarié à domicile, accueil en Eaje et école maternelle) pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Garde individuelle	SAVOIE	SAINT OURS	ENTRELACS
Nb total d'enfants gardés par un assistant maternel (Asmat)	6 235	12	80
Nombre d'enfants de 0 - 2 ans gardés par un Asmat	4 268	9	83
Nombre d'enfants de 0 - 2 ans gardés par un Asmat à domicile	155	1	1
Nombre d'assistants maternels*	1 875	4	23
Taux d'Asmat pour 100 enfants	30,1%	33,3%	28,8%
Taux des Asmat de 55 ans et plus*	27,6%	0,0%	26,1%

* Source : Acoess 2018



Petite Enfance

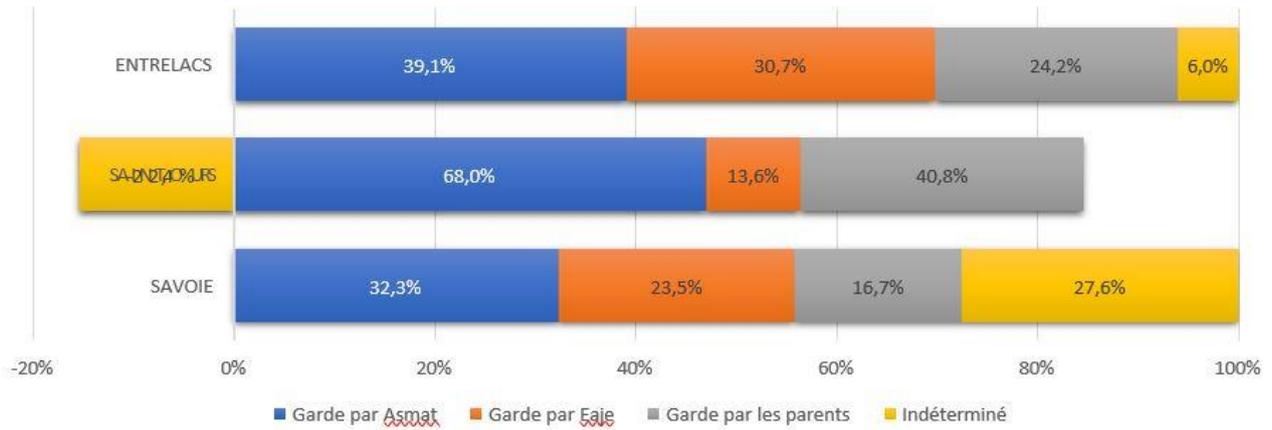
	SAVOIE	SAINT OURS	ENTRELACS
Garde collective			
Nombre de places dans un Eaje	2 440	0	58
Nombre d'enfants inscrits dans un Eaje	17 108	0	103
Taux d'occupation réel	67,8%	#DIV/0!	72,7%
Nombre d'enfants avec handicap inscrits	29	0	0
Nombre d'enfants pauvres inscrits	1 959	0	1

Nombre et type d'équipements petite enfance

	SAVOIE	SAINT OURS	ENTRELACS
Crèche collective	6	0	0
Crèche familiale	3	0	0
Halte-garderie	14	0	1
Micro-crèche	10	0	0
Multi-accueil	66	0	1
Relais assistants maternels	36	0	1

	SAVOIE	SAINT OURS	ENTRELACS
Garde parentale			
Nb d'enfants 0 - 2 ans gardés par le ou les parents	2 281	6	52

La garde des enfants de 0 - 2 ans par mode de garde



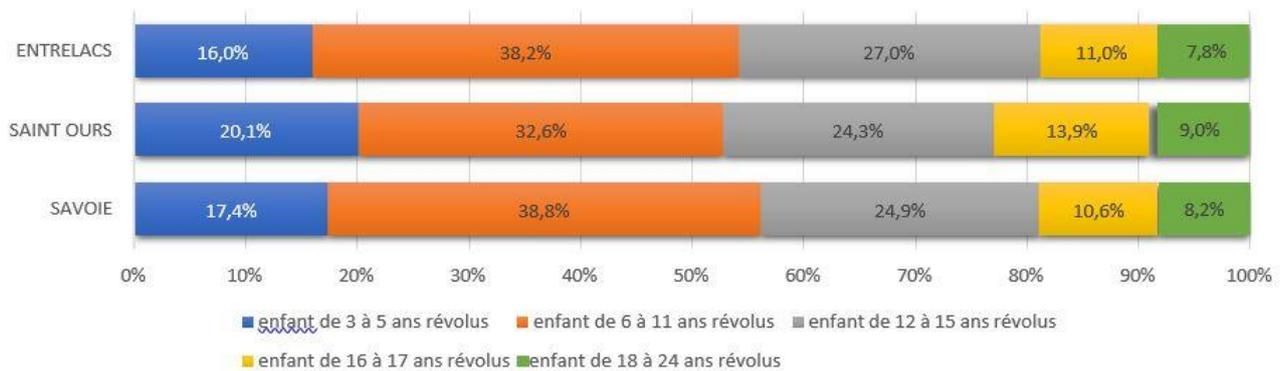
Garde par Asmat : Enfants 0 - 2 ans dont les parents perçoivent la Paje pour la garde par un assistant maternel au domicile de l'enfant ou de l'assistant maternel.

Garde par Eaje : Enfants 0 - 2 ans gardés en structure et nombre de places en Eaje.

Garde par les parents : Enfants 0 - 2 ans dont les parents perçoivent la Paje à taux partiel ou à taux plein.

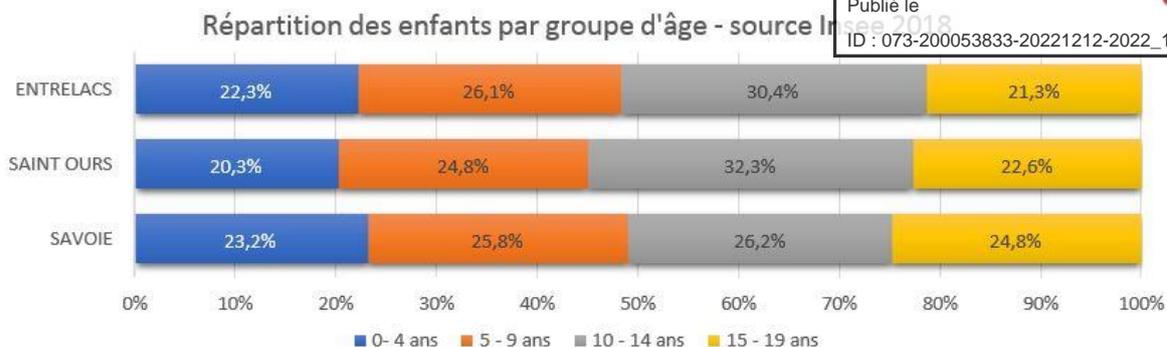
Enfance et jeunesse

Répartition des enfants d'allocataires par groupe d'âge



	SAVOIE	SAINT OURS	ENTRELACS
Enfant de 0 - 4 ans révolus*	23 478	36	369
Enfant de 5 - 9 ans révolus*	26 080	44	433
Enfant de 10 - 14 ans révolus*	26 520	57	504
Enfant de 15 - 19 ans révolus*	25 030	40	354

*Source : INSEE 2017



Nombre de dossiers Action sociale

	SAVOIE	SAINT OURS	ENTRELACS
Accueil adolescence	1	0	0
Extrascolaire	70	0	1
Périscolaire	62	0	1
Nombre d'écoles (maternelles et/ou primaires)*	420	1	5
Nombre de collèges*	47	0	1
Nombre de lycées*	23	0	0

*Source: Education nationale 2014

Parentalité

	SAVOIE	SAINT OURS	ENTRELACS
Nombre de <u>Clas</u>	26	0	0
Nombre de <u>Laep</u>	30	0	1
Nombre d'actions <u>Reaap</u>	54	0	0
Nombre de signalements de séparation dans <u>Gesica</u>	1 675	0	14
Taux de séparations (issus des signalements <u>Gesica</u>)	5,3%	0,0%	5,0%

Accès aux droits - inclusion numérique

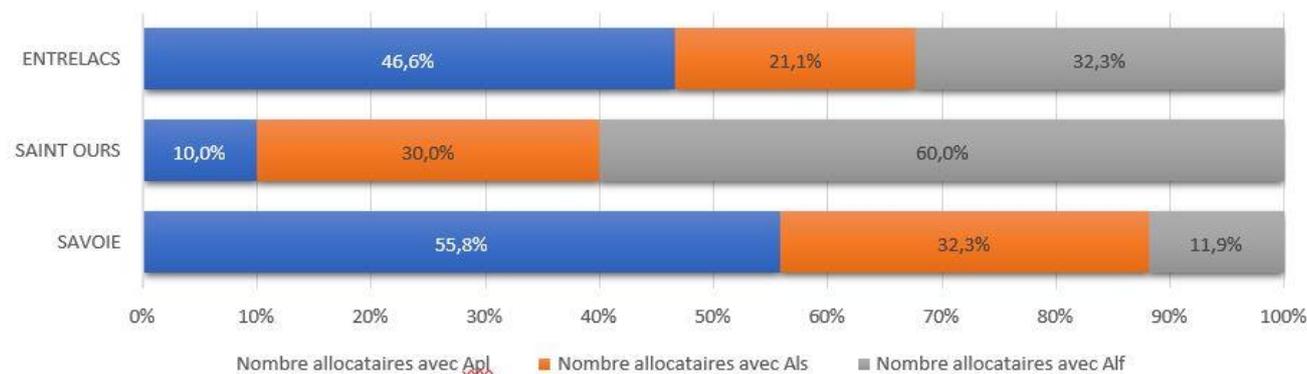
	SAVOIE	SAINT OURS	ENTRELACS
Taux allocataires affiliés avec adresse électronique	87,2%	94,9%	93,0%
Taux de <u>télé</u> déclaration Logement	71,5%	100,0%	69,0%
Taux de <u>télé</u> déclaration Paje	53,1%	100,0%	63,6%
Taux de <u>télé</u> déclaration Rsa	60,4%	#DIV/0!	68,4%
Taux de <u>télé</u> déclaration Ppa	91,5%	100,0%	92,4%

Les taux de télédéclaration sur le département sont légèrement différents de ceux présents dans Prisme. Cela résulte de la prise en compte du lieu de résidence dans notre fiche territoire alors que le lieu de résidence n'influe pas les données dans Prisme.

Logement

	SAVOIE	SAINT OURS	ENTRELACS
Nombre allocataires avec <u>Apl</u>	18 299	1	62
Nombre allocataires avec Als	10 584	3	28
Nombre allocataires avec Alf	3 891	6	43
Nombre allocataires avec AL	32 774	10	133
Taux d'allocataires avec aide au logement	41,2%	10,9%	14,6%
Montant moyen des loyers	Non-dispo	Non-dispo	Non-dispo
Nb de Foyers jeunes travailleurs	8	0	0

Répartition des allocataires percevant une aide au par type d'aide



B- Diagnostic partagé :

Le Contrat Enfance Jeunesse 2018-2022 prend fin au 31 décembre 2022. Il regroupait les politiques petite enfance et enfance jeunesse des communes d'Entrelacs, La Biolle et St-Ours.

En 2022, la Commune de La Biolle a fait le choix de ne pas signer la Convention Territoriale Globale avec les Communes d'Entrelacs et St-Ours et donc de mettre fin aux conventions entre communes qui existaient pour la gestion des services petite enfance (Relais Petite Enfance et Lieu d'Accueil Enfants-Parents) et du service Enfance Jeunesse.

Dans ce contexte, l'écriture de la présente convention a été réalisée avec les élus des Communes d'Entrelacs et St-Ours afin de fixer les politiques petite enfance, enfance- jeunesse avec une ouverture sur la parentalité et l'animation de la vie sociale, sur les deux territoires.

Pour ce faire, un diagnostic a été réalisé, dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux, par une stagiaire de master 2. Un questionnaire à destination des familles a été transmis, via le logiciel de gestion des services enfance de la collectivité, aux familles des services des multi-accueils et des écoles d'Entrelacs puis également par l'intermédiaire du service enfance jeunesse afin de toucher plus largement les familles du territoire. 348 retours ont été enregistrés, ce qui a permis d'étudier les besoins et remarques des usagers afin d'intégrer des pistes d'action au sein de la CTG.

Par ailleurs, pour compléter ce diagnostic, afin d'aller davantage dans le détail des actions à mettre en œuvre et aussi dans le but de répondre aux attentes et aux besoins des usagers, les élus ont organisé des ateliers participatifs avec la population, le 24 septembre 2022, sur la matinée. Ont été invités les élus, les représentants des associations des deux communes, les associations des parents d'élèves des écoles et du collège, les parents délégués des services (crèches, écoles, service enfance jeunesse, assistants maternels) et également les agents des services, puis les représentants de l'EHPAD installé sur Albens. Cette matinée a permis de rassembler plus d'une quarantaine de participants.

Ces ateliers ont été animés par l'Agence Alpine des Territoires (AGATE), en collaboration avec des élus référents et techniciens de la commune, autour de 4 axes principaux :

- Petite enfance et parentalité
- Enfance (3-11 ans), continuité éducative et développement durable
- La jeunesse (11 – 18 ans)
- Vivre ensemble, valeurs citoyennes et implication des jeunes

Ils ont permis de collecter beaucoup d'idées d'actions à mettre en œuvre qui ont été intégrées à la CTG ; les échanges ont été très constructifs. Ces ateliers ont mis en avant l'importance de créer du lien entre tous et

notamment avec les associations du territoire qui sont très nombreuses (une soixantaine d'associations sur Entrelacs et plus d'une dizaine sur St-Ours).

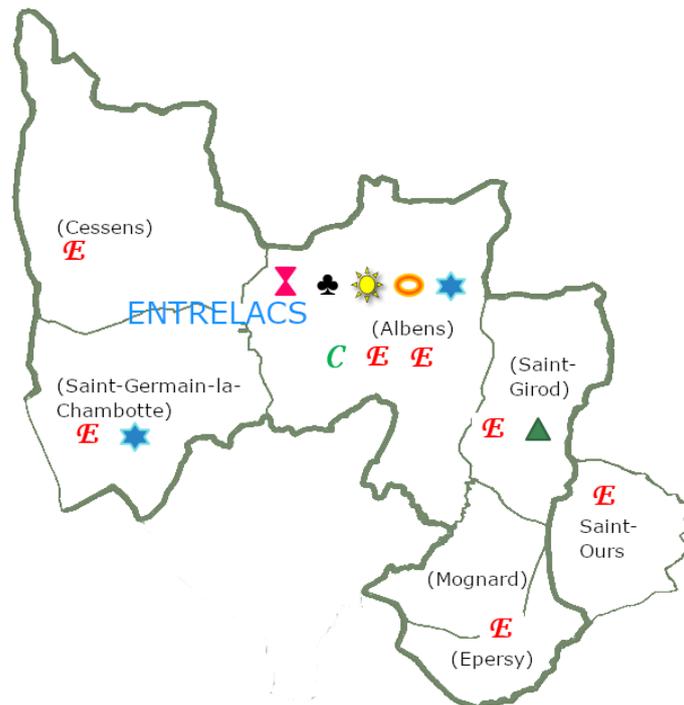
Le territoire est également riche au niveau des structures d'accueil en lien avec l'enfance. On recense :

- 2 multi-accueils qui accueillent 58 enfants en journée (places crèche) et plusieurs enfants par jour en halte garderie (garde à la demi-journée). Les élus d'Entrelacs ont le projet d'ouvrir un troisième multi-accueil (18 places) sur la commune déléguée d'Epersy, en 2024.
- 7 écoles qui regroupent plus de 700 enfants (640 élèves sur Entrelacs et 88 élèves sur St-Ours)
- 1 centre de loisirs enfance qui accueille 76 enfants par mercredi scolaire ; puis près d'une centaine sur les vacances scolaires et l'été.
- 1 service jeunesse qui accueille 16 jeunes par jour sur les vacances scolaires et l'été et qui anime également des interventions au sein du collège
- 1 collège qui accueille environ 450 élèves issus des communes d'Entrelacs, La Biolle et St-Ours : 284 résidant à Entrelacs, 117 à La Biolle, 36 à St-Ours et 17 sur des autres communes.
- 1 relais petite enfance qui accompagne près de 55 assistants maternels en 2022
- 1 lieu d'accueil enfants-parents qui accueille une dizaine de familles par demi-journée d'ouverture
- 1 ludothèque à destination des familles qui accueille entre cinq et dix participants par vendredi d'ouverture, en période scolaire.

La carte ci-dessous permet de situer les structures :

Légende

- É Écoles
- C Collège
- ★ Multi-Accueil
- ☀ Alsh Enfance
- Alsh Jeunesse
- ♣ Ludothèque
- ✕ RPE
- ▲ LAEP



ANNEXE 2 : LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

EAJE, LAEP, RPE, ALSH, Ludothèque, BAFA, séjours et camps adolescents, ingénierie, coordination, AVS, PS Jeunes, FJT, Point Relais CAF, FS,...

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE	
Commune d'Entrelacs	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	Multi-accueil CHOUBIDOU, 129 rue du Colombier, Albens 73410 ENTRELACS
EAJE	Multi-accueil LA FARANDOLE, 4570 route de la Chambotte, St-Germain-La-Chambotte 73410 ENTRELACS
RPE	Relais Petite Enfance, centre administratif René Gay, 89 place de l'église, Albens 73410 ENTRELACS
LAEP	L'île aux Parents, Route des Dagand, St-Girod 73410 ENTRELACS
ALSH (Extra / Péri/Ados)	Entremômes, école des Allobroges, 360, rue du 8 mai 1945, Albens 73410 ENTRELACS
Service Jeunesse (organisation séjours)	Gymnase Carole Montillet, Place Jean-Marie Montillet, Albens 73410 ENTRELACS
Ludothèque	Gymnase Carole Montillet, Place Jean-Marie Montillet, Albens 73410 ENTRELACS
BAFA	Via Atout Jeunes
Coordination	Thomas NOWAK, coordinateur petite enfance et enfance-jeunesse, centre administratif René Gay, 89 place de l'église, Albens 73410 ENTRELACS

ANNEXE 3 : PLAN D' ACTIONS 2023-2027

MOYENS MOBILISES PAR CHAQUE SIGNATAIRE DANS LE CADRE DES OBJECTIFS PARTAGES

1

AXE 1 : DEVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE

Action 1 : Poursuivre et développer l'organisation des sorties familles

Action 2 : Maintenir et développer une activité ludothèque

Action 3 : Développer l'accompagnement des familles



2

AXE 2 : DEVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE

Action 1 : Mobiliser toutes les ressources du territoire 0-6 ans afin d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent de qualité

Action 2 : Favoriser la communication avec les familles

Action 3 : Poursuivre l'accompagnement des familles et des professionnels



3

AXE 3 : DEVELOPPER LA CONTINUTE EDUCATIVE TERRITORIALE ET OPTIMISER LA MONTEE EN COMPETENCES DES PROFESSIONNELS

Action 1 : Renforcer les liens entre les différents acteurs éducatifs de l'enfant afin d'assurer la continuité éducative

Action 2 : Accompagner les enfants à une ouverture culturelle

Action 3 : Optimiser la montée en compétences des professionnels

4

AXE 4 : POURSUIVRE UNE POLITIQUE JEUNESSE POUR LES 11-18 ANS

Action 1 : Faire émerger une dynamique porteuse d'autonomie

Action 2 : Poursuivre l'accompagnement des jeunes

Action 3 : Poursuivre l'accueil des jeunes

Action 4 : Créer du lien avec la cible 14-18 ans



5

AXE 5 : RENFORCER LE VIVRE ENSEMBLE

Action 1 : Favoriser la mixité sociale et culturelle

Action 2 : Renforcer le lien intergénérationnel



6

AXE 6 : PROMOUVOIR LES VALEURS CITOYENNES

Action 1 : Favoriser la citoyenneté, la démocratie, l'implication des jeunes dans les projets

Action 2 : Favoriser le respect de l'environnement et de la nature

Action 3 : Favoriser l'intégration des enfants et des jeunes porteurs d'un handicap

Action 4 : Développer la transmission du devoir de mémoire

1

AXE 1 : DEVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE**Action 1 : Poursuivre et développer l'organisation des sorties familles**

Diagnostic initial	Public cible
Les sorties familles sont déjà proposées sur notre territoire mais uniquement pour la tranche d'âge 3-10 ans. Les activités proposées sont attractives et variées ce qui explique la forte participation.	Familles de l'enfance (3-10 ans) Familles de la petite enfance (0- 3 ans)
Objectifs opérationnels	Moyens mis en œuvre
<ol style="list-style-type: none"> 1) Favoriser les liens entre les familles du territoire, dans le cadre d'une sortie 2) Rendre accessible ces sorties 3) Varier les thématiques pour toucher le plus grand nombre de personnes 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Poursuivre l'organisation de 5 sorties familles par an pour le public des 3-10 ans 1) Mettre en place 1 sortie familles par an pour le public 0-3 ans 2) Proposer des tarifs attractifs en fonction des revenus (tarifs fixés par quotient familial) avec transport collectif 3) Choisir des thématiques différentes à chaque sortie (culturelle, sportive, créative, etc.)
	Echéances de réalisation
	A partir de 2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service enfance pour les 3-10 ans : directrice enfance qui gère l'organisation de ces sorties Coordinateur petite enfance pour le public des 0-3 ans	Permettre aux familles de participer à une sortie à des tarifs accessibles et avec transport. Renforcer le lien entre les familles du territoire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Prestataires extérieurs pour les activités proposées CAF	Nombre de participants aux sorties Nombre de sorties organisées / an

Action 2 : Maintenir et développer une activité ludothèque

Diagnostic initial	Public cible
<p>La ludothèque est mise en place depuis plusieurs années sur notre territoire et la fréquentation est constante. Des animations festives autour du jeu sont également organisées et parfois en lien avec la bibliothèque.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Familles - enfants des services - Jeunes (adolescents) - aînés
Objectifs opérationnels	Moyens mis en œuvre
<p>1) Proposer un espace de jeu libre sur le territoire</p> <p>2) Développer le jeu au sein des services municipaux</p> <p>3) Développer des moments intergénérationnels autour du jeu</p> <p> Cette action sera détaillée dans l'axe n°5</p>	<p>1) Poursuivre l'ouverture de la ludothèque à destination des familles et des jeunes, entrée libre, une fois par semaine en période scolaire</p> <p>2) développer une activité ludothèque petite enfance à destination des multi-accueils et des assistants maternels, MAM, GED</p> <p>2) développer une activité ludothèque sur les temps périscolaires (garderies du soir) sur l'ensemble des écoles du territoire (lien possible avec les clubs des aînés)</p> <p>2)poursuivre l'organisation de soirées jeux et de la fête du jeu ainsi que la collaboration avec la bibliothèque dans le cadre de la délocalisation de la ludothèque à la bibliothèque</p> <p>3) organiser des temps de jeu avec les clubs des aînés du territoire et l'EHPAD pour développer le lien intergénérationnel avec les services périscolaires ainsi que le centre de loisirs</p>

	Echéances de réalisation
	A partir de 2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service enfance jeunesse : 1 animateur référent de la ludothèque + renfort équipe SEJ lors des soirées et manifestations Coordinateur petite enfance et enfance-jeunesse	Proposer un espace de jeu libre sur le territoire Promouvoir le jeu sous toutes ses formes Favoriser les relations familiales au travers le plaisir de jouer
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- services municipaux : bibliothèque, services petite enfance (multi-accueils, Relais petite enfance), services périscolaires - autres : clubs des aînés, EHPAD Au fil du Temps, associations des parents d'élèves, associations locales - ludothèque de Chambéry (conseil et prêt de jeux)	- participation aux soirées et manifestations - fréquentation de la ludothèque

1

AXE 1 : DEVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT A LA P

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 073-200053833-20221212-2022_12_186-DE

Action 3 : Développer l'accompagnement des familles

Diagnostic initial	Public cible
De nombreux parents s'intéressent au sujet de la parentalité et recherchent des réponses à leurs interrogations pour accompagner au mieux leurs enfants.	Familles
Objectifs opérationnels	Moyens mis en œuvre
<p>1) Diversifier les temps d'accueil des parents, futurs parents et familles pour améliorer leur accompagnement en fonction de leurs besoins</p> <p>2) Organiser des conférences</p> <p>3) Améliorer la communication aux familles pour promouvoir les ressources existantes sur le territoire, en lien avec le Conseil Départemental notamment</p>	<p>1) Organiser un temps supplémentaire d'accueil dans le cadre du LAEP, le mercredi matin, tous les 15 jours, en période scolaire</p> <p>1) organiser des cafés parents plusieurs fois par an</p> <p>2) organiser des conférences avec Atout Jeunes ou d'autres partenaires, en variant les thématiques et en proposant des thèmes d'actualité (familles séparées, recompositions familiales notamment)</p> <p>3) promouvoir les ressources existantes sur le territoire via les lettres d'information à la population (newsletters) et autres supports de communication, pour toutes les tranches d'âge (petite enfance, enfance et jeunesse)</p>
	Echéances de réalisation
	A partir de 2023

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - Coordinateur petite enfance et enfance-jeunesse - Animatrice du lieu d'accueil enfants-parents - service communication 	<ul style="list-style-type: none"> - accompagner les familles en organisant des temps d'écoute et de partage pour répondre à leurs interrogations en termes de parentalité et rompre l'isolement parental - mieux communiquer ; informer les familles de ce qui existe sur le territoire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Atout Jeunes - Conseil départemental : PMI, puéricultrice et assistante sociale du territoire notamment - CAF - autres : conférenciers, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Participations aux actions - Fréquentation du lieu d'accueil enfants-parents

2

AXE 2 : DEVELOPPER LE POINT D'ENTREE UNIQUE DES 0-6 ANS

Action 1 : Mobiliser toutes les ressources du territoire 0-6 ans afin d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent de qualité

 *Cette action sera davantage développée dans l'axe n°3*

Diagnostic initial	Public cible
<p>Le partage d'informations, entre les acteurs, par rapport à la prise en charge des enfants n'est pas systématique sur le territoire.</p> <p>De plus, les parents ne savent pas toujours vers qui s'orienter au vue de la multitude d'interlocuteurs.</p>	<p>Acteurs du territoire</p> <p>Familles</p>
Objectifs opérationnels	Moyens mis en œuvre
<p>1) Développer la coordination et une dynamique de réseau entre les acteurs du territoire autour de la petite enfance 0-6 ans <i>(point développé dans l'axe n°3)</i></p> <p>2) Améliorer l'offre d'accueil des enfants de 2 ans et demi / 3 ans, pas encore scolarisés</p>	<p>1) Organiser des réunions et des rencontres pour développer les échanges et le travail en réseau</p> <p>1) Partager les informations dans le cadre de la prise en charge des enfants</p> <p>1) Organiser, chaque année, la semaine petite enfance et proposer des rencontres avec les parents, enfants et professionnels</p> <p>2) Mettre en place un accueil de loisirs pour les enfants de 2.5 ans et 3 ans qui ne sont pas encore scolarisés et qui ne peuvent plus être accueillis dans les structures petite enfance</p>
	Echéances de réalisation
	<p>A partir de l'année 2023</p>

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Coordinateur petite enfance Servies municipaux : multi-accueils, relais petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la prise en charge des enfants en développant la coordination entre les professionnels de la petite enfance et enfance sur tous les volets (médical, social, scolaire) -Poursuivre le développement de l'accompagnement des familles grâce au travail en réseau -Répondre aux besoins des familles par rapport aux modes de garde
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> -services du Conseil Départemental : PMI, puéricultrice et assistante sociale du territoire, - la maison sociale du département - la CAF - le CCAS de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquence des temps d'échanges - Qualité des échanges - Efficacité sur le terrain sur la prise en charge de l'enfant

2

AXE 2 : DEVELOPPER LE POINT D'ENTREE UNIQUE DES 0-6 ANS

Action 2 : Favoriser la communication avec les familles

Diagnostic initial	Public cible
<p>Les familles se retrouvent souvent face à une multitude d'interlocuteurs pour la prise en charge de leurs enfants. Pour s'orienter correctement, les parents sont contraints d'aller à la recherche d'informations, parfois sur plusieurs supports de communication.</p>	<p>Parents des enfants 0-6 ans</p>
Objectifs opérationnels	Moyens mis en œuvre
<p>1) Centraliser les ressources proposées sur le territoire dans un seul et même document</p> <p>2) Varier la diffusion et les supports de communication pour le rendre accessible à tous</p>	<p>1) Mettre à jour le livret « petite enfance » rédigé par la Commune et mis à disposition des familles du territoire par le biais du RPE, des crèches, de la PMI</p> <p>1) Créer un guide « petite enfance – enfance et jeunesse » permettant de regrouper l'ensemble des informations en lien avec l'enfant. Rédaction en partenariat avec les services du Conseil Départemental, la CAF et Maison France Services, Atout Jeunes et la Mission Locale afin de citer l'ensemble des ressources proposées sur le territoire</p> <p>2) Améliorer la communication auprès des familles en tenant compte des personnes qui sont moins à l'aise avec l'outil informatique : créer des liens avec la Maison France Services, via le conseiller numérique, pour favoriser</p>

	<p>l'accompagnement et procéder à des affichages dans les structures PE et PMI</p>
	<p>Echéances de réalisation</p> <p>A partir de janvier 2023 pour la mise à jour du guide petite enfance A partir de 2024 pour le guide « petite enfance-enfance-jeunesse » du territoire</p>
<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p>	<p>Résultats attendus</p>
<p>Coordinateur petite enfance et enfance jeunesse Appui des services petite enfance (multi-accueils, RPE et LAEP), enfance (services périscolaires, service enfance-jeunesse)</p>	<p>-Faciliter la transmission des informations pour les familles -Centraliser toutes les informations des services en lien avec l'enfant dans un seul et même document</p>
<p>Partenaires sollicités</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p>
<p>-Services du Conseil départemental : PMI, puéricultrice et assistante sociale du territoire, maison sociale du département -CAF - Maison France services – Relais Grand Lac basé sur Entrelacs -Atout Jeunes et autres partenaires locaux - mission locale jeunes</p>	<p>- Nombre d'exemplaires imprimés et distribués - Retours des familles</p>

2

AXE 2 : DEVELOPPER LE POINT D'ENTREE UNIQUE DES 0-6 ANS

Action 3 : Poursuivre l'accompagnement des familles et des professionnels

Diagnostic initial	Public cible
<p>Le RPE est un service à la population ; il est donc important de s'adapter aux besoins et disponibilités des familles. Par ailleurs, les professionnels du territoire (assistants maternels, garde à domicile) ressentent parfois un sentiment d'isolement et de solitude dans le cadre de leur profession. Ils sont à la recherche de moments conviviaux qui leur permettraient d'échanger, de se retrouver dans un lieu adapté pour l'accueil des enfants gardés.</p>	<p>Familles Futurs parents Assistants maternels Gardes à domicile MAM</p>
Objectifs opérationnels	Moyens mis en œuvre
<p>1) Répondre aux besoins des familles 2) Promouvoir les missions et les activités du relais 3) Mettre en place des temps d'échanges entre professionnels 4) Répondre davantage aux besoins des assistants maternels, gardes à domicile et MAM dans l'organisation des activités</p>	<p>1) Adapter les horaires d'ouverture du relais petite enfance afin d'ouvrir une permanence en soirée 2) Organiser des réunions collectives de rentrée à destination des familles et professionnels afin d'expliquer les missions du Relais et promouvoir les activités 3) Mettre en place un lieu d'accueil enfants-nounous ouverts aux assistants maternels, aux gardes à domicile et professionnels des MAM pour permettre des temps d'échange du type lieu d'accueil avec jeux libres pour les enfants, le mercredi matin, tous les 15</p>

	<p>jours, au sein du relais ou du lieu d'accueil</p> <p>4) Varier le programme des activités proposées aux assistants maternels, aux gardes à domicile et professionnels des MAM pour s'adapter à leurs besoins</p>
	<p>Echéances de réalisation</p> <p>A partir de 2023</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Relais petite enfance Coordinateur petite enfance</p>	<p>-Créer du lien entre les assistants maternels, MAM et GED des 2 communes et réduire leur isolement -Répondre davantage aux besoins en termes de disponibilité pour les familles, futurs parents et professionnels</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Relais petite enfance Assistants maternels du territoire, avec garde à domicile et MAM</p>	<p>. Fréquentation du RPE (statistiques) . Fréquentation de l'accueil du mercredi matin par les Assistants maternels</p>

3

AXE 3 : DEVELOPPER LA CONTINUITE EDUCATIVE TERRITORIALE ET OPTIMISER LA MONTEE EN COMPETENCES DES PROFESSIONNELS

Action 1 : Renforcer les liens entre les différents acteurs éducatifs de l'enfant afin d'assurer la continuité éducative

Diagnostic initial	Public cible
<p>Pour faciliter la prise en charge des enfants, il est important de développer la continuité éducative. A ce jour, des liens sont déjà créés entre les différents acteurs du territoire mais il est important de les développer encore davantage.</p>	<p>Enfants / adolescents</p>
Objectifs opérationnels	Moyens mis en œuvre
<p>1) Renforcer la coordination entre les professionnels de l'enfance (y compris petite enfance) sur tous les volets (médical, social, scolaire) pour améliorer la prise en charge des enfants</p> <p>2) Poursuivre l'amélioration de la communication aux familles pour faciliter les démarches administratives liées à l'espace famille (en transversal avec les services enfance de la commune)</p>	<p>1) Organiser des rencontres avec les services du département, les services de la CAF, les services municipaux et le Centre Communal d'Action Sociale pour travailler à une meilleure coordination autour de l'enfant</p> <p>1) Organiser des temps d'échanges entre professionnels lors des différentes étapes de la vie (lien crèches / écoles ; lien écoles / centre de loisirs / lien écoles / collège)</p> <p>1) Poursuivre et développer le partenariat avec le Collège avec les interventions des animateurs jeunesse notamment</p> <p>1) Poursuivre et développer le travail en transversalité avec les services enfance de la Commune pour favoriser les</p>

	<p>échanges et la prise en charge des enfants</p> <p>1) Renforcer les liens avec les partenaires pour développer les connaissances des professionnels des services municipaux dans la prise en charge des enfants (formation situations préoccupantes, le Carrousel, etc.)</p> <p>2) poursuivre l'utilisation du logiciel de gestion commun entre les services enfance ; créer des foires aux questions et des procédures</p>
	<p>Echéances de réalisation</p>
	<p>A partir de 2023</p>
<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p>	<p>Résultats attendus</p>
<p>Les services municipaux liés à l'enfance Coordinateur Petite enfance et enfance jeunesse</p>	<p>- Assurer un meilleur suivi de l'enfant dans son parcours scolaire de la petite enfance à l'adolescence</p> <p>- Faciliter les démarches administratives, pour les familles, liées aux inscriptions de leurs enfants, aux services municipaux (espace familles communs, adapter le fonctionnement des services, etc.)</p>
<p>Partenaires sollicités</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p>
<p>- Maison sociale du département - CAF - CCAS - Atout jeunes - le Carrousel - le collègue</p>	<p>Résultats des bilans avec les partenaires Nombre de réunions entre les partenaires Degrés de satisfaction des familles</p>

3

AXE 3 : DEVELOPPER LA CONTINUITE EDUCATIVE TERRITORIALE ET OPTIMISER LA MONTEE EN COMPETENCES DES PROFESSIONNELS

Action 2 : Accompagner les enfants à une ouverture culturelle

Diagnostic initial	Public cible
<p>L'accès à la culture peut être inégal sur le territoire en fonction des moyens et de la sensibilité des familles.</p>	<p>Enfants de 0 à 17 ans</p>
Objectifs opérationnels	Moyens mis en œuvre
<p>1) Développer l'accès à la culture pour les enfants et les jeunes du territoire par le biais des services municipaux, des associations locales ainsi que par la création d'une maison de la culture sur Entrelacs</p>	<p>1) Poursuivre l'organisation d'animations culturelles au sein des services enfance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Multi-accueil et assistants maternels : éveil musical, danse, heure du conte, activités artistiques • Services périscolaires : activités artistiques • Centre de loisirs : danse, lectures, visites de la bibliothèque, activités artistiques • + avec l'organisation de spectacles (notamment au moment de Noël) <p>1) Poursuivre les interventions de la bibliothèque au sein des services enfance, des écoles et du collège ainsi que l'organisation d'animations pour les familles (animations mensuelles et spectacles)</p> <p>1) Développer la collaboration avec les associations culturelles locales et plus précisément l'Atelier des Arts qui propose diverses activités culturelles</p>

	<p>1) Mettre en place et rendre accessible la programmation des événements qui seront organisés dans la maison de la culturelle (fin CTG)</p>
	<p>Echéances de réalisation</p> <p>A partir de 2023 Maison de la culture et salle culturelle : 2025</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Coordinateur petite enfance et enfance jeunesse Bibliothèque</p>	<p>-Rendre accessible la culture aux enfants, sous toutes ses formes</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>-associations culturelles du territoire (dont l'Atelier des arts) -artistes - compagnies / troupes / intervenants extérieurs</p>	<p>Nombre d'actions/manifestations mises en place Nombre de partenaires impliqués Résultats des bilans avec les partenaires</p>

3

AXE 3 : DEVELOPPER LA CONTINUITE EDUCATIVE TERRITORIALE ET OPTIMISER LA MONTEE EN COMPETENCES DES PROFESSIONNELS

Action 3 : Optimiser la montée en compétences des professionnels

Diagnostic initial	Public cible
Pour rester attractif, il est important de favoriser la montée en compétences des professionnels	Les agents municipaux Les élus
Objectifs opérationnels	Moyens mis en œuvre
<p>1) Favoriser la cohésion des équipes avec les élus</p> <p>2) Proposer des emplois attractifs aux agents</p> <p>3) Faciliter la mobilité interne</p>	<p>1) Créer des temps d'échanges informels et de cohésion entre les agents communaux et les élus pour apprendre à se connaître et présenter les métiers</p> <p>2) Poursuivre le travail en transversalité entre les services de la commune pour proposer des emplois attractifs en adaptant les emplois du temps afin de permettre aux agents de travailler au sein de plusieurs services pour obtenir un nombre d'heures de travail satisfaisant</p> <p>3) Adapter le plan de formation communal afin de s'adapter aux besoins des services et anticiper les projections des besoins en recrutement pour favoriser la mobilité interne.</p>
	Echéances de réalisation
	2023

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Coordinateur petite enfance et enfance jeunesse RH Responsables des services DGA	- Répondre aux besoins des agents en termes d'emploi et de formation - Favoriser la cohésion des équipes
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Les agents de la commune	

4

AXE 4 : POURSUIVRE UNE POLITIQUE JEUNESSE POUR LES 11-18 ANS

Action 1 : Faire émerger une dynamique porteuse d'autonomie

Diagnostic initial	Public cible
Le service jeunesse intervient de manière quotidienne au sein du Collège de notre territoire pour entretenir des liens avec les jeunes et les accompagner dans leur autonomie.	Jeunes collégiens principalement
Objectifs opérationnels	Moyens mis en œuvre
<p>1) Poursuivre l'initiative jeunes</p> <p>2) Accompagner les jeunes dans leur recherche de stages, d'emplois</p>	<p>1) Accompagner les jeunes dans l'organisation de projets et séjours</p> <p>1) Organiser des chantiers jeunes</p> <p>2) Développer l'offre d'information et d'orientation à destination des jeunes</p> <p>2) Favoriser l'insertion/l'inclusion des jeunes</p> <p>2) Contribuer à des parcours individuels : coup d pouce BAFA, stage en milieu professionnel</p>
	Echéances de réalisation
	2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service jeunesse Coordinateur petite enfance et enfance jeunesse	-Aider les jeunes à devenir autonome
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Collège Communes pour les chantiers jeunes	Fréquentation des sessions BAFA

Atout Jeunes et autres organismes pour les sessions BAFA Mission Locale Jeunes	Nombre de chantiers jeunes organisés et nombre de jeunes participants
--	--

4

AXE 4 : POURSUIVRE UNE POLITIQUE JEUNESSE POUR LES 11-18 ANS

Action 2 : Poursuivre l'accompagnement des jeunes

Diagnostic initial	Public cible
<p>Le service jeunesse se rend disponible pour accompagner les jeunes du territoire face à leurs besoins</p>	<p>11-17 ans</p>
Objectifs opérationnels	Moyens mis en œuvre
<p>1) Développer les partenariats avec les différents acteurs du territoire afin d'orienter les jeunes en fonction de leurs besoins</p> <p>2) Poursuivre la collaboration du service jeunesse avec le collègue</p> <p>3) Poursuivre et développer l'accueil des collégiens à l'espace jeunes proposé à la sortie du collège</p> <p> <i>Cet objectif sera développé dans l'action suivante</i></p> <p>4) Poursuivre la mise en œuvre d'actions de prévention</p>	<p>1) Développer les partenariats avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la Mission Locale Jeunes : organisation de forums métiers sur notre territoire, développement du projet ALLER-VERS et des échanges avec les techniciens • le Point Informations Jeunesse de Grésy-sur-Aix et le réseau jeunesse du département • le Comité d'actions économiques de Rumilly et Alby pour développer la participation de la commune et des entreprises locales aux forums de l'emploi • les entreprises locales pour favoriser l'accueil des stagiaires collégiens • la Maison France services – relais Grand Lac à Entrelacs pour la recherche de jobs d'été et par rapport à la mobilité (transport à la demande mis en place par Grand Lac)

	<ul style="list-style-type: none"> • Le collège et services du département pour proposer des temps d'échange ados/professionnels (psychologue) <p>2) Poursuivre l'organisation des interventions du service jeunesse au sein du collège sur les temps d'étude ainsi que les temps de prévention santé.</p> <p>4) Prévenir les risques et sensibiliser les jeunes afin d'éviter les comportements discriminants ou déviants</p> <p>4) Favoriser la rencontre entre les acteurs éducatifs de prévention et les jeunes</p>
	Echéances de réalisation
	A partir de 2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Coordinateur petite enfance et enfance-jeunesse Service jeunesse	-Répondre aux besoins et aux attentes des jeunes par rapport à leur accompagnement
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- mission locale jeunes - PIJ - département - collège - Entreprises locales	Nombre de rencontre entre les partenaires Résultats des bilans avec les partenaires

<p>-comité d'actions économiques Rumilly-Alby - maison France service – grand lac</p>	
---	--

4

AXE 4 : POURSUIVRE UNE POLITIQUE JEUNESSE POUR LES 11-18 ANS

Action 3 : Poursuivre l'accueil des jeunes

Diagnostic initial	Public cible
<p>Le service jeunesse propose des temps d'accueil pour les jeunes que ce soit à la sortie du collège, certains mercredis et pendant les vacances scolaires.</p> <p>Il propose également quelques soirées jeunes à thème dans l'année.</p> <p>Certaines familles éprouvent des difficultés à différencier le service jeunesse du collège puisque les animateurs interviennent au sein du collège sur des temps dédiés c'est pourquoi il est important d'améliorer la communication.</p>	<p>Jeunes – collégiens – 10 – 14 ans</p>
Objectifs opérationnels	Moyens mis en œuvre
<p>1) Poursuivre l'accueil de loisirs</p> <p>2) Améliorer la communication aux familles</p> <p>3) Développer l'espace jeunes et poursuivre cet accueil</p>	<p>1) Poursuivre l'organisation d'activités à la carte en variant les thèmes (créatifs, sportifs, culturels) sur les vacances, les mercredis</p> <p>1) Poursuivre l'organisation de soirées jeunes</p> <p>2) Améliorer la communication aux familles pour développer les actions et activités proposées par le service jeunesse</p> <p>3) Associer les jeunes au réaménagement de l'espace jeunes suite aux travaux, promouvoir cet accueil lors des interventions au collège, améliorer la signalétique, en lien avec le pôle</p>

	technique, pour favoriser l'identification du lieu afin d'augmenter la fréquentation.
	Echéances de réalisation
	A partir de 2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service Jeunesse Coordinateur petite enfance et enfance-jeunesse Pole technique	-Répondre aux besoins des jeunes dans les activités proposées -Améliorer la fréquentation de l'espace jeunes
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
-collège	Nombre d'inscriptions aux activités Fréquentation des jeunes à l'espace jeunes

4

AXE 4 : POURSUIVRE UNE POLITIQUE JEUNESSE POUR LES 11-18 ANS

Action 4 : Créer du lien avec la cible 14-18 ans

Diagnostic initial	Public cible
Les jeunes de 14-18 ans sont scolarisés au lycée ; le territoire n'ayant pas de lycées , il s'agit donc d'une cible difficile à identifier et à mobiliser	Jeunes de 14-18 ans du territoire
Objectifs opérationnels	Moyens mis en œuvre
<p>1) Rentrer en contact avec les jeunes de 14-18 ans du territoire afin de les identifier et connaître leurs attentes</p>	<p>1)Développer une présence des animateurs à la sortie des lycées (Aix-les-Bains et Rumilly) et dans les bus scolaires</p> <p>1)Organiser une réunion publique à destination des jeunes dans le but de les rencontrer afin de connaître leurs attentes</p> <p>1) Les rencontrer au sein des associations sportives du territoire (dont ils peuvent être membres)</p> <p>1) Organiser des séjours pour eux avec des thèmes accrocheurs ; des projets jeunes ou chantiers jeunes qui peuvent les intéresser</p>
	Echéances de réalisation
	2024
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service jeunesse Coordinateur petite enfance et enfance-jeunesse	Rentrer en contact avec les jeunes de 14-18 ans du territoire

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Lycées - transporteurs (bus) 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de partenariats Nombre de lycéens du territoire touchés

5

AXE 5 : RENFORCER LE VIVRE ENSEMBLE

Action 1 : Favoriser la mixité sociale et culturelle

Diagnostic initial	Public cible
<p>Plusieurs communautés d'origines différentes sont installées au sein du territoire. Cette richesse culturelle peut être développée et mise en valeur afin de tisser des liens et apprendre à se connaître. D'autre part, cette mixité culturelle peut entraîner des difficultés de compréhension (barrière de la langue) il est donc important d'en tenir compte.</p>	<p>Population</p>
Objectifs opérationnels	Moyens mis en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> 1) Favoriser la mixité sociale et culturelle 2) Rendre accessible la communication communale 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Organiser des activités mobilisatrices au sein du territoire 1) Organiser des projets de solidarité et interculturels, renforcer les partenariats et mettre en place des actions d'immersion : organisation d'une journée multiculturelle en collaboration avec le Conseil Municipal Jeunes 1) Favoriser des projets ouverts à tous : associer des personnes de tous les âges et de toutes générations, favoriser les

	relations familiales (au travers du plaisir de jouer notamment) 2) Adapter la communication communale pour la rendre accessible à tous en variant les supports de communication (papier et numérique)
	Echéances de réalisation
	A partir de 2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Lien social Services petite enfance, enfance	-Renforcer le vivre ensemble malgré les différences culturelles -Adapter notre communication pour la rendre accessible au plus grand nombre
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CMJ	Nombre de manifestations organisées

5

AXE 5 : RENFORCER LE VIVRE ENSEMBLE

Action 2 : Renforcer le lien intergénérationnel

Diagnostic initial	Public cible
Sur le territoire, il existe plusieurs associations d'aînés, un EHPAD et également des services petite enfance, enfance et jeunesse. Il est donc important de développer du lien intergénérationnel.	A destination de tout public du territoire : de l'enfance aux seniors
Objectifs opérationnels	Moyens mis en œuvre
1) Créer du lien intergénérationnel entre les aînés et les enfants / jeunes fréquentant les services municipaux	1) Organiser des rencontres autour du jeu et/ou de la lecture entre les services enfance de la commune, l'EHPAD et les clubs des aînés 1) Poursuivre les visites des multi-accueils à l'EHPAD 1) Poursuivre l'organisation de balades intergénérationnelles en lien avec les enfants du centre de loisirs
	Echéances de réalisation
	A partir de 2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Services enfance Service lien social Coordinateur petite enfance et enfance-jeunesse	-créer des liens intergénérationnels
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
-Conseil Municipal Jeunes - associations des aînés -EHPAD « Au fil du temps »	Nombres de rencontre organisées et nombre de participants

6

AXE 6 : PROMOUVOIR LES VALEURS CITOYENNES

Action 1 : Favoriser la citoyenneté, la démocratie, l'implication des jeunes dans les projets

Diagnostic initial	Public cible
<p>Après enquête auprès des familles, les parents souhaiteraient que les services municipaux développent la mise en place d'activités qui ont du sens afin de sensibiliser les enfants au « bien vivre ensemble ». La citoyenneté, la prévention et la sécurité ont aussi été au cœur des échanges lors de l'organisation des ateliers avec la population.</p>	<p>3-10 ans et 10-17 ans</p>
Objectifs opérationnels	Moyens mis en œuvre
<p>1) Promouvoir la participation des jeunes à la vie citoyenne</p> <p>2) Améliorer la prévention et la sécurité pour les habitants et les enfants</p> <p>3) Redonner du sens aux activités proposées dans les services d'accueil et favoriser la transmission de valeurs</p>	<p>1) Poursuivre le développement du Conseil Municipal Jeunes</p> <p>1) Promouvoir la participation des jeunes à la vie citoyenne via les cérémonies commémoratives notamment par le biais des 2 jeunes porte-drapeaux</p> <p>2) Améliorer la prévention et la sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les habitants : proposer des formations premiers secours, etc. • Pour les enfants, dans les écoles : systématiser les interventions des pompiers pour la prévention incendie, faire intervenir la gendarmerie ou la police municipale pour la prévention sécurité



	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les enfants à la sécurité routière en développant le dispositif « savoir rouler à vélo » et aussi par des activités ludiques au sein du centre de loisirs. <p>3)Sensibiliser les enfants, fréquentant les services, aux causes nationales afin de redonner du sens aux activités réalisées pendant les temps d'accueil (cartes de vœux pour les aînés, Octobre Rose, Téléthon, Noël des sans-abris, etc.)</p> <p>3)Proposer des activités sportives aux enfants, en lien avec les associations sportives de la Commune, afin de leur faire découvrir les sports collectifs et les valeurs associées.</p> <p>3)Associer les partenaires associatifs (Kronos, Pays de Savoie Solidaire, ...) aux activités des services afin de renforcer les liens et de faire découvrir de nouvelles choses aux enfants.</p>
	<p>Echéances de réalisation</p>
	<p>A partir de 2023</p>
<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p>	<p>Résultats attendus</p>
<p>Service Enfance Jeunesse Coordinateur petite enfance et enfance-jeunesse</p>	<p>- Participation des jeunes dans les projets et la vie de la commune - Sensibiliser les enfants aux valeurs citoyennes</p>

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Sécurité routière, gendarmerie, police municipale, pompiers, Croix rouge Associations	Nombre d'interventions prévention organisées Nombre de jeunes présents aux cérémonies Bilan du CMJ

6

AXE 6 : PROMOUVOIR LES VALEURS CITOYENNES

Action 2 : Favoriser le respect de l'environnement et de la nature

Diagnostic initial	Public cible
<p>Après enquête auprès des familles, les parents souhaiteraient que les services municipaux développent la mise en place d'activités en lien avec le développement durable et la nature.</p>	<p>0-3 ans et 3-10 ans</p>
Objectifs opérationnels	Moyens mis en œuvre
<p>1)Développer des projets autour de la nature et de l'environnement. Sensibiliser les enfants à la faune, la flore et au respect de la nature</p> <p>2)Engager les services Petite enfance – Enfance Jeunesse dans une démarche de développement durable</p>	<p>1)Sensibiliser les enfants au développement durable et à la nature</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au niveau scolaire : inciter les enfants à ramasser les déchets, nommer des éco-délégués dans les écoles, engager les écoles dans la labellisation des écoles E3D (école en démarche de développement durable), poursuivre la réalisation de potagers • Au niveau du centre de loisirs : organiser une journée « Nature Propre » avec intervention des messagers du tri de Grand Lac, organiser une journée « sans déchets », organiser une journée ludique en lien avec la nature ainsi qu'une visite à l'usine de tri pour les ados, organiser des balades à la mare pédagogique installée sur Entrelacs ; développer le partenariat avec l'Association des Etangs et du

	<p>Moulin de Crosagny pour des interventions sur la faune et la flore lors des balades intergénérationnelles et/ou sur le centre de loisirs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au niveau de la petite enfance : mise en place d'une aire de compostage à CHOUBIDOU pour recycler les déchets de nourriture et utilisation du terreau pour l'activité jardinage, réalisation d'un potager avec les enfants dans chaque multi-accueil 2) Pour tous : poursuivre l'engagement des services dans une démarche de développement durable : promouvoir des circuits courts et produits biologiques, acheter des produits écologiques, inciter au tri des déchets, sensibiliser les agents aux économies d'énergie
	<p>Echéances de réalisation</p>
	<p>A partir de 2023</p>
<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p>	<p>Résultats attendus</p>
<p>Service Enfance Jeunesse Lien social Coordinateur petite enfance et enfance-jeunesse</p>	<p>-sensibiliser les enfants au respect de l'environnement et à la nature -s'engager dans une démarche de développement durable au sein des services municipaux (à des échelles différentes)</p>

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Associations Ecoles Grand Lac	Nombre d'actions mises en place dans une démarche de développement durable

6

AXE 6 : PROMOUVOIR LES VALEURS CITOYENNES

Action 3 : Favoriser l'intégration des enfants et des jeunes porteurs d'un handicap

Diagnostic initial	Public cible
Plusieurs enfants en situation d'handicap sont accueillis au sein des services municipaux ; il est donc important de développer leur accueil et également sensibiliser les enfants qui les entourent au sein des services	Enfants en situation d'handicap Agents municipaux Enfants des services
Objectifs opérationnels	Moyens mis en œuvre
<p>1) Prendre en compte leurs besoins pour vivre en collectivité</p> <p>2) Avoir les moyens nécessaires au niveau des communes à leur bonne intégration</p> <p>3) Sensibiliser les autres enfants accueillis, à l'handicap</p>	<p>1) Rendre accessible l'accueil des enfants en situation d'handicap au sein des services</p> <p>1) Mettre en place des temps d'échange transversaux entre services (qui accueillent le même enfant) pour favoriser la prise en charge de l'enfant et la communication avec les parents</p> <p>2) Favoriser le travail en réseau avec les partenaires pour la formation des agents (<i>développé dans l'axe n°3</i>)</p> <p>3) Poursuivre l'organisation d'activités sportives (handisport) et ludiques avec du matériel pédagogique au sein du centre de loisirs notamment</p>
	Echéances de réalisation
	A partir de 2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus

<p>Service Petite Enfance Service Enfance Jeunesse Services périscolaires Coordinateur petite enfance et enfance-jeunesse</p>	<p>-Accueillir les enfants en situation d'handicap au sein des services -Favoriser le travail transversal entre services pour faciliter le transfert d'informations et le lien avec les parents -Donner les moyens aux agents municipaux pour accueillir « ces » enfants</p>
<p>Partenaires sollicités</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p>
<p>Parents Organismes extérieurs qui sont chargés du suivi des enfants Maison sociale du département, organismes externes, Atout Jeunes (pour les temps d'information ou de formation pour les agents)</p>	<p>-Nombre d'enfants en situation d'handicap accueillis - Nombre d'activités organisées autour de l'handicap</p>

6

AXE 6 : PROMOUVOIR LES VALEURS CITOYENNES

Action 4 : Développer la transmission du devoir de mémoire

Diagnostic initial	Public cible
<p>Le devoir de mémoire des Communes d'Entrelacs et St-Ours est assuré par l'association intercommunale KRONOS qui recueille l'histoire, la mémoire des communes et transmet les informations via une revue.</p> <p>Malgré cela, il est constaté qu'il est parfois difficile de sensibiliser les jeunes générations. Néanmoins, le Collège investit cette mission auprès des collégiens.</p>	<p>3-10 ans, 11-17 ans</p>
Objectifs opérationnels	Moyens mis en œuvre
<p>1) Sensibiliser les jeunes au devoir de mémoire</p> <p>2) Développer la transmission de la mémoire par différents biais</p>	<p>1) Développer la communication : faire intervenir les jeunes du CMJ dans leurs anciennes classes d'élémentaire pour mobiliser et sensibiliser les plus jeunes</p> <p>1) Renforcer la collaboration avec l'association KRONOS en organisant des interventions dans les écoles, au centre de loisirs</p> <p>1) Impliquer les jeunes en les rendant actifs : les associer à l'écriture de textes sur la mémoire, les inviter à participer aux balades intergénérationnelles</p> <p>2) Développer la transmission de l'histoire par des témoignages</p>

	<p>2) Améliorer l'interprétation des sites patrimoniaux en s'adaptant aux nouvelles technologies via des QR codes par exemple</p>
	<p>Echéances de réalisation</p>
	<p>A partir de 2023</p>
<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p>	<p>Résultats attendus</p>
<p>Service Enfance Jeunesse Coordinateur petite enfance et enfance-jeunesse</p>	<p>-Promouvoir l'importance du devoir de mémoire -Impliquer davantage les jeunes aux événements / manifestations organisées dans ce cadre (cérémonies commémoratives notamment)</p>
<p>Partenaires sollicités</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p>
<p>Ecoles Collège Associations</p>	<p>Le nombre de jeunes présents lors des cérémonies commémoratives</p>

ANNEXE 4 : MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

SCHEMA DE GOUVERNANCE POLITIQUE

Mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale et de son suivi

Démarche Participative

Conseil Municipal
Pouvoir de décisions

Comité de Pilotage Stratégique
Une instance de construction et de décisions stratégiques
Pouvoir d'orientation et de validation de la Convention Territoriale Globale
Conseillers Départementaux, CD73, CAF, Elus PE/E/J

Comité Local Enfance Jeunesse
Commission PE/E/J
Débat les propositions, les analyses
Pouvoir de suivi, de régulation et de propositions
Elus, Partenaires, familles, acteurs éducatifs...

Groupe Technique
Coordinateur petite enfance et enfance-jeunesse
+ Techniciens
Assure le suivi et la mise en œuvre

Dispositifs Contractuels

- CTG
- CAF
- CTJ
- CD73
- Plan mercredi
- PEDT
- ...

Les deux instances principalement mobilisées sont :

- Le COPIL Stratégique : une instance de constructions et de décisions stratégiques qui se réunit environ 1 fois par an
- La commission élargie CLEJ (*Comité Local Enfance Jeunesse*) : une instance de suivi, de régulation et de propositions qui se réunit également une fois par an

Le COPIL Stratégique est composé de plusieurs membres de droit :

- des Maires d'Entrelacs et de St-Ours
- des Adjointes et Conseillers Municipaux délégués à la petite enfance, l'enfance-jeunesse au social
- des Conseillers Départementaux
- des techniciens : DGS, DGA d'Entrelacs et Coordinateur petite enfance, enfance-jeunesse et de la secrétaire de mairie de la commune de St-Ours
- du chargé de Développement Territorial GRAND LAC – AVPS - CAF Savoie
- des responsables du Conseil Départemental : le responsable unité jeunesse du département ainsi que la directrice des Maisons sociales Bassin aixois et Avant pays savoyard

Le CLEJ est composé des élus et des partenaires :

- des membres du COPIL Stratégique
- des partenaires : Mission Locale Jeunes, Atout Jeunes, Maison France Services – relais Grand Lac, Principale du Collège, Médecin de PMI, assistante sociale et puéricultrice de notre territoire
- des responsables de services petite enfance, enfance, jeunesse, bibliothèque, lien social de la collectivité.
- Représentants des familles : parents délégués et représentants d'assistants maternels
- En fonction des thématiques abordées, des représentants spécifiques pourront être invités.

Les commissions communales « Petite enfance » et « enfance-jeunesse », composées d'élus se réunissent 2 fois par an. Les élus de St-Ours sont systématiquement associés aux réunions de commission enfance-jeunesse.

Des commissions élargies « petite enfance » sont également organisées avec la présence de parents délégués et représentants des assistants maternels.

ANNEXE 5 : EVALUATION

Axe 1 : développer l'accompagnement à la parentalité	Action 1	-Nombre de participants aux sorties -Nombre de sorties organisées / an
	Action 2	- Participation aux soirées et manifestations - Fréquentation de la ludothèque
	Action 3	- Participations aux actions - Fréquentation du lieu d'accueil enfants-parents
Axe 2 : Mobiliser toutes les ressources du territoire 0-6 ans afin d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent de qualité	Action 1	- Fréquence des temps d'échanges - Qualité des échanges - Efficacité sur le terrain sur la prise en charge de l'enfant
	Action 2	- Nombre d'exemplaires imprimés et distribués - Retours des familles
	Action 3	-Fréquentation du RPE (statistiques) -Fréquentation de l'accueil du mercredi matin par les Assistants maternels
Axe 3 : développer la continuité éducative territoriale et optimiser la montée en compétences des professionnels	Action 1	-Résultats des bilans avec les partenaires -Nombre de réunions entre les partenaires -Degrés de satisfaction des familles
	Action 2	-Nombre d'actions/manifestations mises en place -Nombre de partenaires impliqués -Résultats des bilans avec les partenaires
	Action 3	

Axe 4 : Poursuivre une politique jeunesse pour les 11 – 18 ans	Action 1	-Fréquentation des sessions BAFA -Nombre de chantiers jeunes organisés et --- Nombre de jeunes participants
	Action 2	-Nombre de rencontre entre les partenaires -Résultats des bilans avec les partenaires
	Action 3	-Nombre d'inscriptions aux activités -Fréquentation des jeunes à l'espace jeunes
	Action 4	-Mise en place de partenariats -Nombre de lycéens du territoire touchés
Axe 5 : renforcer le vivre ensemble	Action1	-Nombre de manifestations organisées
	Action 2	-Nombres de rencontre organisées et nombre de participants
Axe 6 : promouvoir les valeurs citoyennes	Action 1	-Nombre d'interventions prévention organisées -Nombre de jeunes présents aux cérémonies Bilan du CMJ
	Action 2	-Nombre d'actions mises en place dans une démarche de développement durable
	Action 3	-Nombre d'enfants en situation d'handicap accueillis - Nombre d'activités organisées autour de l'handicap
	Action 4	-Le nombre de jeunes présents lors des cérémonies commémoratives

ANNEXE 6 : DECISION DES CONSEILS MUNICIPAUX

Délibérations des deux CM

ANNEXE 7 : COMPETENCES

Au 1^{er} janvier 2027, la communauté d'agglomération GRAND LAC a été créée suite à la fusion des Communautés de Communes du Canton d'Albens et de Chautagne avec la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget.

Sur le territoire de l'Albanais, la communauté de communes avait les compétences petite enfance et enfance-jeunesse ; c'est donc elle qui gérait les structures associées.

Lors de la fusion, les élus du territoire de GRAND LAC n'ont pas souhaité reprendre les compétences petite enfance et enfance-jeunesse au sein de l'agglomération. Ainsi, les compétences ont été transférées aux communes.

Les communes d'Entrelacs et La Biolle ont repris la gestion de leurs multi-accueils en direct. En revanche, les services mutualisés comme le relais petite enfance, le lieu d'accueil enfants-parents et le service enfance-jeunesse ont été transférés à Entrelacs qui est également le porteur du Contrat Enfance-Jeunesse.

Mais dans le but d'assurer la continuité des services pour les usagers, les élus des trois communes d'Entrelacs, La Biolle et St-Ours ont souhaité poursuivre la collaboration en signant des conventions entre communes, pour le fonctionnement de ces trois services mutualisés. Ces conventions ont été signées en janvier 2017 et ne pouvaient être résiliées avant la date de fin du Contrat Enfance-Jeunesse, sous réserve de pénalités financières, soit avant le 31 décembre 2022.

En 2022, les élus de la Commune de La Biolle ont souhaité stopper la collaboration avec Entrelacs et St-Ours pour le fonctionnement des services mutualisés.

Néanmoins, une convention spécifique sera mise en place avec la Commune de La Biolle, dès le 1^{er} janvier 2023, pour la partie jeunesse et plus particulièrement pour les interventions des animateurs jeunesse au sein du collège qui accueille les élèves des 3 communes.

ANNEXE 8 : DIVERS DOCUMENTS

- diaporama de présentation
- conventions entre communes
- CR des ateliers
- enquête aux familles
- analyse retours aux familles